



Quimper, le 21 novembre 2013

Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs,

Les délégués SNUipp-fFSU voudraient d'abord remercier la Direction Académique pour la qualité des documents de travail qu'ils ont reçus.

Le SNUipp-FSU ne peut que rappeler à l'occasion de cette CAPD ses positions de principe à propos des promotions comme elle le fait chaque année.

L'attribution de la bonification pour les directeurs est injuste et ne répond pas à la demande principale des directeurs qui est un allègement des charges et plus de temps pour l'exercice de la direction.

Le SNUipp-FSU réclame la transformation du hors classe en douzième échelon et l'avancement le plus rapide pour tous avec la possibilité d'atteindre l'indice terminal 783 .

Dans l'attente, l'augmentation des quotas de la hors-classe a été appréciée positivement.

Pour autant les collègues du premier degré ne peuvent comprendre le distingo existant avec les collègues du second degré, différentiel qui existe aussi en ce qui concerne l'ISAE, et maintenant en ce qui concerne l'éducation prioritaire.

Selon une enquête Louis Harrys commandée par le SNUipp-FSU et menée dernièrement auprès d'un échantillon de 1497 professeurs des écoles, pour 62%. d'entre eux. les relations avec la hiérarchie sont considérées comme insatisfaisantes ou plutôt insatisfaisantes.

Ce chiffre nous interroge.

L'inspection des enseignants telle qu'elle se pratique aujourd'hui est infantilisante et par trop soumise à l'arbitraire.

Des propos parfois dépréciateurs sont tenus lors de l'entretien. Si nous entendons que chacun est perfectible dans l'exercice de sa profession, il n'est pas supportable que des enseignants chevronnés ou non se sentent méprisés.

Les délégués snuipp ont repéré un certain nombre de collègues du département dont les notes sont inférieures aux notes de la grille.

Pour chacun de ces collègues il vous sera demandé une explication.

Nous ne pensons pas qu' en appliquant une sanction financière à ces collègues on contribue à l'amélioration de la pédagogie mise en œuvre dans la classe.

Par contre la formation continue fait cruellement défaut et les quelques heures d'animations pédagogiques difficilement casées dans un emploi du temps à géométrie variable ne permettent pas de répondre aux besoins de formation des enseignants.

Le SNUipp-FSU est particulièrement attentif aux droits des personnels et aux conditions de travail.

La réforme des rythmes scolaires a complexifié et parfois mis à mal ces droits.

Si la loi de refondation avec la priorité affichée à l'école primaire doit profiter aux élèves et à leurs familles, il serait inacceptable que les enseignants en soient les grands perdants.

Les temps partiels doivent pouvoir être choisis. Les personnels doivent être rémunérés pour le travail qu'ils fournissent.

Les services partagés doivent être définis de manière à ne pas alourdir les journées, les semaines des enseignants. Il en est de même en ce qui concerne les services des remplaçants.

Le SNUipp-FSU demande une pause dans l'application de la réforme afin de permettre la réécriture du décret sur les rythmes scolaires et d'en étudier toutes les implications au niveau des personnels.

Pour le SNUipp-FSU

Armelle Le Coz